

# BUDGET PRIMITIF

## 2019

### NOTE DE SYNTHÈSE

Ville de Balma  
8 Allée de l'Appel du 18 juin  
1940 – BP 33256  
31132 BALMA  
Téléphone : 05.61.24.92.92  
Fax : 05.61.24.52.93  
Site : [www.mairie-balma.fr](http://www.mairie-balma.fr)

# Sommaire

<b>PREAMBULE</b> .....	3
<b>ARTICLE 1 – SYNTHÈSE DU BUDGET PRIMITIF 2019</b> .....	3
<b>ARTICLE 2 – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> .....	4
3.1- Recettes de fonctionnement.....	4
3.2 – Dépenses de fonctionnement .....	7
<b>ARTICLE 4 – SECTION D’INVESTISSEMENT</b> .....	10
4.1 – Recettes d’investissement.....	10
4.2 – Dépenses d’investissement .....	11
<b>ARTICLE 5 – COMPARATIF BP 2018 – BP 2019 / BUDGET PRINCIPAL</b> .....	12
<b>ARTICLE 6 – BUDGET ANNEXE TRANSPORT</b> .....	12
<b>ARTICLE 7 – BUDGET ANNEXE ALAE</b> .....	13

## PREAMBULE

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019.

Le budget 2019 s'organise autour de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et de la masse salariale, du maintien des taux de la fiscalité, de la préservation de la capacité d'autofinancement et de la poursuite des investissements.

## ARTICLE 1 – SYNTHÈSE DU BUDGET PRIMITIF 2019

→ Le budget primitif global pour l'exercice 2019 s'élève à 38 336 047.22 €

	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	24 756 942.95 €	24 756 942.95 €
Section d'investissement	13 579 104.27 €	13 579 104.27 €
TOTAL	38 336 047.22 €	38 336 047.22 €

Le budget de fonctionnement permet à la Ville d'assurer le quotidien : la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services municipaux.

### **3.1- Recettes de fonctionnement**

Elles comprennent des produits de fonctionnement courant stricts et des atténuations de charges. Les premiers comprennent les impôts et taxes (contributions directes, impôts indirects), les dotations et participations (DGF, compensations fiscales et participations diverses) et les autres produits de fonctionnement courant (produits des services et de gestion). Les seconds correspondent principalement à des remboursements de charges salariales.

Malgré une légère hausse des recettes fiscales liée à la croissance des bases fiscales, les recettes réelles de fonctionnement de la Ville sont en baisse : - 1.59 % par rapport au CA 2018.



Les recettes de fonctionnement 2019 s'élèvent à 24 756 942.95 €

- Les produits des services, domaines et ventes diverses - Chapitre 70

Il s'agit des produits des services, notamment : entrées piscine municipale, cantine scolaire, centres de loisirs, halte garderie, redevance issue de l'occupation du domaine public.

Une baisse des produits des services résultant du transfert des recettes issues des activités périscolaires vers le budget annexe ALAE.

Une évolution des tarifs municipaux tenant compte de l'inflation.

→ *Le montant de ces produits s'élève à 1 490 357 €.*

- Les impôts et taxes – Chapitre 73

→ Le montant des produits issus des impôts et taxes s'élève à 13 364 334 €.

Les recettes fiscales attendues

	Bases 2019 prévisionnelles	Taux 2019	Produit attendu
<b>Taxe d'habitation</b>	<b>33 445 000</b>	<b>7,43 %</b>	<b>2 484 964 €</b>
<b>Foncier bâti</b>	<b>30 137 000</b>	<b>10,96 %</b>	<b>3 303 015 €</b>
<b>Foncier non bâti</b>	<b>95 300</b>	<b>72,83 %</b>	<b>69 407 €</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>5 857 386 €</b>

Les taux restent inchangés pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive.

L'attribution de compensation

→ Le montant de l'attribution de compensation est de 6 229 024 €.

La Dotation de Solidarité Communautaire

Un versement au profit des communes membres qui est effectué par les groupements soumis aux régimes de la taxe professionnelle unique ou de la taxe professionnelle de zone. Elle répond à un besoin de péréquation au sein des intercommunalités afin, essentiellement, de lutter contre la fracture territoriale. Le dispositif repose ainsi, par principe, sur la solidarité.

→ Un montant de 182 920 €

Les autres taxes : la taxe locale sur la publicité extérieure, la taxe additionnelle sur les droits de mutations, les droits de place du marché de plein vent, la taxe sur les pylônes électriques.

→ Un montant de 1 095 000 €

- Les dotations et participation – Chapitre 74

→ Un montant global de 2 036 944 €

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Une baisse progressive :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>DGF de l'année</b>	1 500 252 €	1 188 100 €	892 642 €	637 157 €	579 164 €	487 000 €
<b>Perte de l'année vs A-1</b>	-94 762 €	-312 152 €	-295 458 €	-255 485 €	-57 993 €	-92 164 €
<b>Perte de l'année vs 2013</b>	-94 762 €	-406 914 €	-702 372 €	-957 857 €	-1 015 850 €	-1 108 014 €
<b>Perte cumulée depuis 2013</b>	-94 762 €	-501 676 €	-1 204 048 €	-2 161 905 €	-3 177 755 €	<b>- 4 285 769 €</b>

Les autres participations et dotations, notamment : dotation des titres sécurisés (2 dispositifs de recueil), contrat enfance jeunesse, contrats aidés, participation des établissements scolaires pour la piscine, compensation de la fiscalité.

→ Un montant global de 1 549 944 €

- Les atténuations de charges – Chapitre 013

→ Le montant des remboursements de charges de personnel pour maladie, invalidité, accident de travail est estimé à 60 000 € en 2019.

- Les autres produits de gestion courante – Chapitre 75

Principalement, les produits issus des locations de salles municipales et les loyers perçus de l'association la Planète Bleue.

→ Un montant de 390 000 €

- Les produits financiers – Chapitre 76

Dettes récupérables de Toulouse Métropole.

→ Un montant de 5 120 €

- Les produits exceptionnels – Chapitre 77

→ Un montant de 7 500 € correspondant à l'émission de titres pour les impayés.

- Les opérations d'ordre – Chapitre 042

→ Un montant de 187 585 €

- Le report de l'excédent – Chapitre 002

→ Un excédent reporté de 7 215 102.95 €

### **3.2 – Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux dépenses engagées pour la réalisation des services proposés à la population (fluides – fournitures - entretiens - maintenances nécessaires au maintien du patrimoine, alimentation de la restauration scolaire, fournitures et prestations pour les écoles maternelles et primaires, saison culturelle...), frais de personnel, subventions accordées, intérêts de la dette... et le virement en autofinancement à la section d'investissement.

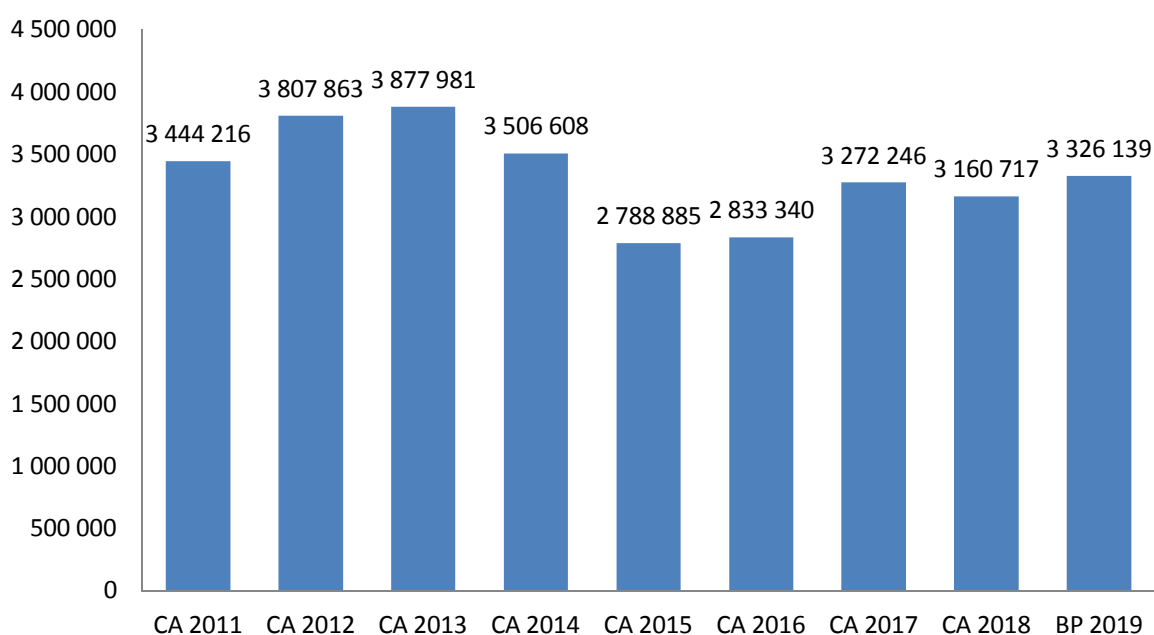


Les dépenses de fonctionnement 2019 s'élèvent à 24 756 942.95 €

- Les charges à caractère général – Chapitre 011

→ Les charges à caractère général s'élèvent à 3 326 139 €

Une augmentation de 5.23 % en 2019 par rapport au CA 2018



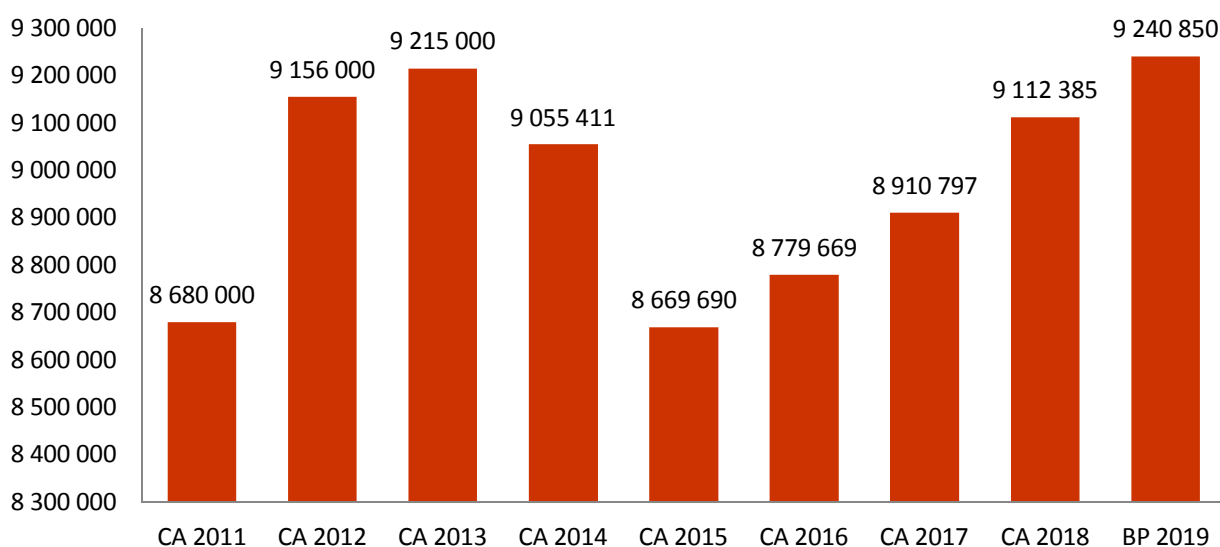
Une progression de 165 422 €

- Augmentation des effectifs scolaires
- Prestation pour 30 places en crèche supplémentaires
- Produits et prestations de traitement des espaces publics (Piscine, stade, démoustication, dératisation)
- Achat de petits équipements
- Augmentation des dépenses liées aux fluides

▪ Les charges de personnel – Chapitre 012

→ Les charges de personnel s'élèvent à 9 240 850 €

Une augmentation de 1.41 % en 2019 par rapport au CA 2018



Une progression de 128 465 €

- Avancement d'échelons et de grades
- Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations (PPCR)
- Mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP)
- Recrutements liés à l'ouverture de la halte garderie du Cyprié (2 agents à temps non complet)
- Reclassement des éducateurs de jeunes enfants
- Effet report des recrutements en cours d'année 2018
- 

▪ Les autres charges de gestion courante – Chapitre 65

→ Un montant de 2 347 298 €

Pour les associations, pas de changement. La Ville maintient le même niveau de participation.



A noter, une forte évolution qui s'explique par la subvention versée au budget annexe ALAE et l'augmentation de la subvention versée au CCAS.

- Les charges financières – Chapitre 66

Il s'agit du règlement des intérêts d'emprunt actuellement en cours,

→ soit un montant de 301 500 €.

- Les dépenses imprévues – Chapitre 022

L'article L2322-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que les membres du conseil municipal peuvent porter au budget un crédit pour dépenses imprévues qui ne peut être supérieur à 7.5 % des crédits correspondants aux dépenses réelles prévisionnelles.

→ Une enveloppe de 772 523.95 € est prévue afin de faire face à des événements non prévisibles.

- Les charges exceptionnelles – Chapitre 67

→ Un montant de 2 000 €, correspondant à l'annulation des titres de l'année précédente, le cas échéant.

- Les atténuations de produits – Chapitre 014

→ Un montant de 165 000 €, composé du :

- Fonds de péréquation intercommunal
- Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU

- Les opérations d'ordre – Chapitre 042

→ Un montant de 1 036 745 €

- Le virement à la section d'investissement – Chapitre 023

→ Un virement de 7 564 887 €

#### **4.1 – Recettes d'investissement**



Les recettes d'investissement 2019 s'élèvent à 13 579 104.27 €

- L'affectation du résultat – Chapitre 1068

→ *Le besoin de financement est couvert à hauteur de 2 733 765.27 €*

- Les restes à réaliser 2018

→ *Un montant de 192 740 €*

- Le virement de la section de fonctionnement – Chapitre 021

→ *Un virement de 7 564 887 €*

- L'emprunt d'équilibre – Chapitre 16

→ *Pas de recours à l'emprunt, le budget s'équilibre avec l'excédent de fonctionnement.*

- Un produit de cession – Chapitre 024

→ *Vente d'un terrain pour 457 000 €*

- La dette récupérable – Chapitre 27

→ *Un montant de 60 717 €*

- Les subventions et participations – Chapitre 13

→ *Une somme de 735 610 €*

Dont les subventions attendues, listées ci-après :

Pôle culturel : 250 000 € - Conseil Départemental de la Haute Garonne

Pôle culturel : 300 000 € - Préfecture

Ecole Saint Exupéry : 101 135.75 € - Conseil Départemental de la Haute Garonne

Chaufferie du Compas : 4 956 € - ADEME

- Le FCTVA – chapitre 10

→ *Pour un montant de 360 000 €, correspondant aux investissements opérés en N-2.*

- Les opérations d'ordre – Chapitres 040 et 041

→ *Un montant de 1 474 385 €*

## 4.2 – Dépenses d'investissement



Les dépenses d'investissement 2019 s'élèvent à 13 579 104.27 €

- Les principales opérations d'équipement

- Rénovation des groupes scolaires
- Rénovation des aires de jeux
- Requalification de l'entrée du stade municipal
- Couverture du boulodrome
- Parc fitness Vidailhan et Lagarde
- Fleurissement des quartiers
- Cheminements piétonniers
- Maison de Quartier Vidailhan
- Mise en accessibilité des bâtiments communaux
- Déploiement de la vidéo protection
- Réaménagement du cimetière

- Les Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP)

Article L2311-3 du code général des collectivités territoriales :

*"Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.*

*Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.*

*Les crédits de paiements constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.*

	<b>VALORISATION DU POLE CULTUREL DU CENTRE VILLE</b>	<b>CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE Simone VEIL</b>
<b>Montant d'origine de l'AP</b>	<b>4 500 000.00 €</b>	<b>8 000 000.00 €</b>
<b>Montant révisé de l'AP</b>	<b>4 500 000.00 €</b>	<b>8 000 000.00 €</b>
<b>Liquidé cumulé fin 2018</b>	<b>1 684 624.34 €</b>	<b>8 038.87 €</b>
<b>CP 2019</b>	<b>2 723 000.00 €</b>	<b>2 100 000.00 €</b>

**ARTICLE 5 – COMPARATIF BP 2018 – BP 2019 / BUDGET PRINCIPAL**

	BP 2018	BP 2019	EVOLUTION	ECART
<b>FONCTIONNEMENT</b>	24 899 207.01 €	24 756 942.95 €	- 0.57 %	- 142 264.06 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	11 016 745.78 €	13 579 104.27 €	+ 23.26 %	2 562 358.49 €
<b>TOTAL</b>	<b>35 915 952.79 €</b>	<b>38 336 047.22 €</b>	<b>+ 6.74 %</b>	<b>2 420 094.43 €</b>

**ARTICLE 6 – BUDGET ANNEXE TRANSPORT**

Pour le budget 2019, l'évolution des charges à caractère général a été revue à la hausse par rapport au CA 2018 pour tenir compte de l'augmentation des effectifs scolaires qui implique plus de rotations du bus municipal.

Les charges de personnel, qui concerne un agent à temps complet, ont été revue à la hausse pour tenir compte des impacts des mesures statutaires (GVT, revalorisation indice et carrière). Un seul agent titulaire est affecté à temps plein à ce service.

	Recettes	Dépenses
<b>Exploitation</b>	48 670 €	48 670 €
<b>Investissement</b>	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>48 670 €</b>	<b>48 670 €</b>

**ARTICLE 7 – BUDGET ANNEXE ALAE**

La création de ce budget annexe s'inscrit dans une logique de lisibilité afin d'identifier l'ensemble des mouvements financiers du service public administratif créé suite à la reprise des activités périscolaires par la Ville.

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
<b>Exploitation</b>	1 493 308 €	1 493 308 €
<b>Investissement</b>	6 000 €	6 000 €
<b>TOTAL</b>	1 499 308 €	1 499 308 €